



# ACADÉMIE DE BESANÇON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Rectorat

Direction de l'Organisation Scolaire

Besançon, le 25 janvier 2022

### Arrêté N° 2022-07 relatif aux classes à horaires aménagés

Le recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Recteur de l'académie de Besançon  
Chancelier des universités

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002

Vu la circulaire 2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaire aménagés musique

Vu la circulaire 2007-020 du 18 janvier 2007 relative aux classes à horaire aménagés danse

Vu la circulaire 2009-110 du 6 octobre 2009 relative aux classes à horaire aménagés théâtre

Vu l'avis du comité technique académique repli réuni le 25 janvier 2022

**Article 1** : La liste des classes à horaires aménagés dans les collèges publics de l'académie à compter de l'année scolaire 2022-2023 est la suivante :

	Type	Etablissement	Ville	Option
DÉPARTEMENT DU DOUBS	CLG	Denis Diderot	Besançon	Musique
	CLG	Victor Hugo	Besançon	Musique
				Danse
	CLG	Proudhon	Besançon	Arts Plastiques
	CLG	Clairs Soleils	Besançon	Musique
	CLG	Lumière	Besançon	Arts Plastiques
	CLG	Lou Blazer	Montbéliard	Musique avec dominante chant choral
CLG	Les Hautes Vignes	Seloncourt	Arts Plastiques	

	Type	Etablissement	Ville	Option
DÉPARTEMENT DU JURA	CLG	De l'arc	Dole	Musique
	CLG	Pierre Vernotte	Moirans-en montagne	Arts Plastiques

	Type	Etablissement	Ville	Option
<b>DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</b>	CLG	Arthur Rimbaud	Belfort	Musique avec dominante instrumentale
	CLG	Simone Signoret	Belfort	Musique avec dominante vocale
	CLG	Châteaudun	Belfort	Théâtre

**Article 2** : Madame la secrétaire générale d'académie, mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 25 janvier 2022

Le Recteur de Région académique  
Recteur de l'académie de Besançon  
Chancelier des universités

Jean-François CHANET